

The logo for 'inelys' features the word in a bold, lowercase sans-serif font. A small blue square is positioned above the 'i'. Two horizontal blue lines are placed below the 'y' and 's' respectively.

**inelys**

EXPERTISE COMPTABLE ■ AUDIT ■ CONSEILS

les  
**stats**  
**DE VOTRE SECTEUR**

**Marchand de biens**  
2ème trimestre 2020

# L'ACTU JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE

## Sociale

### **Activité partielle : Pas de baisse de la prise en charge par l'Etat**

Le montant de l'aide de l'Etat versée à l'employeur au titre de l'activité partielle est abaissé à 60 % du salaire brut du salarié (au lieu de 70 %) du 1er juin au 30 septembre 2020, sauf pour certains secteurs d'activité, notamment les hôtels et hébergements touristiques.

*Sources : Loi relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes, art. 1, I, 1°  
Ordonnance n° 2020-770 du 24 juin 2020 relative à l'adaptation du taux horaire de l'allocation d'activité partielle  
Décret n° 2020-810 du 29 juin 2020 portant modulation temporaire du taux horaire de l'allocation d'activité partielle*

### **Mise en place de l'intéressement par décision unilatérale**

Depuis le 19 juin 2020, les employeurs de moins de 11 salariés peuvent, à certaines conditions, mettre en place l'intéressement par décision unilatérale au lieu de le mettre en place par accord. Cette possibilité est notamment subordonnée au fait que l'entreprise n'ait pas été couverte par un accord d'intéressement depuis au moins 5 ans.

*Source : Loi relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes, art. 18*

### **Prime d'achat : modification des conditions d'application**

Les conditions d'application de la prime de pouvoir d'achat, dite prime « Macron », ont été modifiées. Depuis le 2 avril 2020, les employeurs peuvent bénéficier des exonérations à hauteur de 1 000 € même s'ils ne sont pas couverts par un accord d'intéressement. Les employeurs couverts par un accord d'intéressement peuvent verser une prime exonérée pouvant aller jusqu'à 2 000 €, sous réserve de respecter les autres conditions d'exonération. L'employeur peut également moduler le montant de la prime en fonction des conditions de travail liées à la Covid-19.

*Source : Ordonnance n°2020-385 du 1er avril 2020, art. 1 et ordonnance n°2020-460 du 22 avril 2020, art. 19 modifiant l'art. 7 de la loi de financement de sécurité sociale pour 2020*

# L'ACTU JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE

## Juridique

**Pas d'habilitation nécessaire du syndic en défense à une action à l'encontre du syndicat et appel en garantie contre l'assureur de la copropriété**

Le syndic n'a pas à être autorisé par l'assemblée générale des copropriétaires pour défendre à l'action introduite à l'encontre du syndicat et former une demande en garantie contre l'assureur de la copropriété.

Source : Cass. civ. 3ème, 27 février 2020, n°19-10.887

## Fiscale

**Non application du régime de la TVA immobilière sur la marge lorsque le bien revendu n'est pas identique à celui revendu**

Pour le Conseil d'Etat, le régime de la TVA immobilière sur la marge ne s'applique pas lorsque le bien revendu n'est pas identique à celui revendu. Il en est ainsi de la cession d'un terrain acquis comme terrain bâti, mais revendu en tant que terrain à bâtir à la suite de la démolition de l'immeuble qui y était édifié.

Source : CE, 27 mars 2020, n°428234

**Exonération des subventions versées par le Fonds de solidarité**

La loi de finances rectificative prévoit que les subventions versées par le fonds de solidarité sont exonérées d'impôt sur les sociétés ou d'impôt sur le revenu ainsi que de toutes les cotisations et contributions sociales d'origine légale ou conventionnelle.

Source : Loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020

**Report du paiement de l'acompte de CFE**

Les entreprises appartenant aux secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme, de l'événementiel, du sport, de la culture et du transport aérien et ayant un acompte de CFE à payer au 15 juin, sont invitées à ne pas en tenir compte : un report sans pénalité leur est automatiquement accordé jusqu'au 15 décembre, date de paiement du solde de CFE.

Source : Communiqué de presse du 5 juin 2020 n°1048

# L'ACTU DU SECTEUR

## L'immobilier se rétablit vite depuis le déconfinement

▶ A Paris, au premier semestre, le prix du mètre carré a encore grimpé de 7,4 % à 10 670 euros, en moyenne. Il bat de nouveau son record avec le retour en masse des ménages qui remplacent les investisseurs.

Source : [Le Monde](#)

  
EXPERTISE COMPTABLE ■ AUDIT ■ CONSEILS